ÉGLISE SAINT CLAIR
DE SAINT CLAR DE RIVIÈRE
HAUTE-GARONNE



ÉTUDE PRÉLIMINAIRE
A SA RESTAURATION

NOVEMBRE 2008

Maître d'ouvrage :

MONSIEUR LE MAIRE
Mairie
4 rue Jean Jaurès
31 600 SAINT CLAR DE RIVIERE

Maître d'œuvre :

S.A.R.L. PIERRE CADOT
Architecte du patrimoine, DPLG
6, Place de la Halle
32 430 Cologne
05 62 06 72 71
p.cadot@wanadoo.fr

SOMMAIRE

I/ SOURCES HISTORIQUES 2
II/ REPÈRES CHRONOLOGIQUES 32
III/DESCRIPTION .....

III/1 LE SITE .....

III/2 SAINT CLAIR PATRON DE L'ÉGLISE .....

III/3 L'INTÉRIEUR .....

III/4 L'EXTÉRIEUR .....

IV/VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES ET ÉVOLUTION CONSTRUCTIVE
V/ INVENTAIRE DU MOBILIER LITURGIQUE .....
VI/ PATHOLOGIES .....
VII/ BILAN SANITAIRE ET PRINCIPE DE RESTAURATION .....
VIII / DEVIS ESTIMATIF DES CAMPAGNES DE RESTAURATION .....

I/ SOURCES HISTORIQUES



Carte de Cassini

XVIII° siècle : Carte de Cassini
Elle figure une commanderie sur la commune de St Clar de Rivière.[1]

1745 : Construction de la nouvelle église.

«*Il existait à St Clar, avant 1750, une vieille église, qui, sans doute, devait dater de longtemps. Cette église, à l'entretien de laquelle servait une partie des redevances, était attenante au château-Fort ou Seigneurial de St Clar où habitaient les hospitaliers de St Jean de Jérusalem.*

Cette église, dont plusieurs personnes vivantes ont vu les restes des murs, était située au levant de celle qui existe aujourd'hui et occupait la parcelle de terre N°323 du plan cadastral.

La nouvelle église fut construite en 1745 et fut terminée en 1746. Elle a les dimensions suivantes, 23 mètres de longueur, sur une largeur de 8 mètres. Le clocher fut fait vers 1840, un siècle plus tard, et l'église fut exhaussée en 1847. Elle manque encore de hauteur.

La voûte, bâtie en cloisons, est trop surbaissée et ne laisse pas assez de développement aux arcs-doubleaux construits en maçonnerie et aux diagonales. Quant au style, on peut dire, quoique en ayant plusieurs, que c'est le style roman qui y domine.

Le portail d'entrée est bien réussi.

La nef possède 10 pilastres, 5 de chaque côté, qui soutiennent les arcs-doubleaux et les diagonales, les pilastres sont armés de chapiteaux figurant avec la corniche qui reçoit les arêtes de la voûte, ce qui donne de la grâce à l'édifice. Les quatre chapelles et toutes les fenêtres sont construites en style roman ou plein-cintre.

Le sanctuaire comprend quatre colonnes reprenant sur des pilastres, avec aussi des chapiteaux qui figurent encore avec la corniche.

Une chapelle, dite de St Clair, est construite en style ogival.

Toute l'église, les murailles, les chapelles et les voûtes sont dressées par de belles peintures murales.

Les fenêtres sont armées de jolis vitraux. »

Position de la première pierre dans les fondements de la nouvelle église.

« Le lundy de la semaine sainte 12 avril de la présente année 1745 nous soussigné curé de St Clar accompagné de maître Perés curé de la Masquère et des R.P Rigal gardien des Cordeliers de Muret qui nous prêchait cette année les dominicales posons la première pierre, dans les fondements de la nouvelle église, après en avoir fait bénédiction. A cette cérémonie assistèrent les consuls en chaperon et beaucoup de peuple (...)

Le 18 octobre de la sud-année (susdite année) (...) je dis la messe pour la dernière fois dans la vieille église (...) ».

« La chaire à prêcher qui est de bois de noyer et dont nous soussigné curé de St Clar faisons présent à l'église fut construite par Duclos menuisier de Monpezat (...) le vingt huitième jour du mois de juin mille sept cent quarante sept. »[2]

[1] Une commanderie était un monastère appartenant à un ordre religieux et militaire du Moyen Âge. Placée sous la responsabilité d'un commandeur ou précepteur, elle était le lieu de vie d'une communauté de frères. Elle se trouvait au centre d'un domaine foncier sur lequel étaient bâties des fermes appelées les écarts.
http://fr.wikipedia.org/wiki/Commanderie

1746 : *Bénédiction de l'église*

« L'an mille sept cent quarante six nous curé de St Clar (...) procédons à la bénédiction de l'église en ayant obtenu la permission (...) »[3]

1789 : St Clar s'appelait après la Révolution Plaisance d'Encantaly et dépendait de Lherm.[4]

7 juillet 1793/19 Messidor III° année de la République :
Le conseil général (ancien conseil municipal) délivre à Minvielle forgeron dix huit livres de fer provenant des cloches pour faire des clous et chevilles pour le maître hôtel du sanctuaire de l'église paroissiale (...) a été fait en présence du citoyen Segouffein officier municipal.[5]

28 février 1794/ Ventose an deux de la République : Témoignage du prêtre de St Clar

« *A Plaisance d'Encataly, le 9 Ventose an deux de la République une et indivisible.*

Je soussigné, curé de Plaisance d'Encantaly cy devant St Clar, considérant que la volonté nationale est telle aujourd'hui qu'il ne doit plus y avoir d'autre culte public que celui de la Liberté et de l'Egalité.

Déclare que je renonce à mon titre de curé et promets de ne plus en exercer les fonctions. Ny celles de Ministre du culte catholique ».[3]

15 avril 1794/26 Germinal de l'an II de la République française : Délibération du conseil municipal
Il n'y a plus de curé sur la commune, par conséquent, la maison curiale ne bénéficie à personne et on pense y faire des logements. De même, « *l'église étant inutile, il conviendrait d'y établir le temple de la raison où chaque individu irait apprendre les droits de l'homme, les lois, et tout ce qui est utile à l'établissement et au maintien de la république française. (...)* »[4]

1er décembre 1794/11 frimaire III° année de la République :
Il est question du presbytère qui sert de maison communale, dans laquelle se tiennent les séances du conseil municipal.
On propose que le presbytère devienne maison commune et non plus presbytère.
Elle sert aussi de maison d'arrêt. C'est sur elle que l'horloge est placée.[5]

1er février 1795/13 pluviose III° année de la République :
On décide de démolir les confessionnaux pour fabriquer des tablettes qui permettraient de ranger les papiers administratifs de la commune.[5]

21 juin 1795/3 Messidor III° année de la République :
« *Il a été observé par le citoyen maire que l'arrêté du département de la Haute Garonne du 24 prairial dernier concernent la réouverture des églises ; l'article premier porte que les conseils généraux des communes désigneront dans la décade aux directoires de districts, les édifices non aliénés destinés originairement aux exercices d'un ou de plusieurs cultes et dont les communes étaient en possession au premier jour de l'an deux de la République qui seront reconnus par les dits conseils généraux propres à être de nouveau employés à la même destination.*

---

[2] Monographie communale, 1905.
[3] Monographie communale, 1905.
[4] 1MI848.
[5] Délibération du conseil municipal, Archives communales.

Le conseil général a unanimement délibéré qu'il désigne la seule église qu'ils ont dans la commune de St Clar et qui a été consacrée au culte catholique depuis un temps immémorial ; le conseil déclare en outre qu'elle est très propre à être de nouveau employée à la même destination et qu'elle ne pouvait être aliénée. »[6]

31 octobre 1795/Neuf Brumaire quatrième année de la République

« *Ce Jourd'hui Neuf Brumaire quatrième année de la République comparaît devant nous le citoyen Jean Baptiste St Martin habitant de cette commune.*
Lequel a fait la déclaration comme suit. Je reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain. Et je promets soumission et obéissance aux lois de la République. De laquelle déclaration il lui a été donné acte conformément à la loi du onze vendemiaire quatrième année Républicaine et il a signé avec nous.
Saint Martin ministre du culte catholique ».[6]

6 mai 1806

Le maire autorise à faire dresser un état et devis estimatif des réparations à faire au clocher de l'église et au plafond de ladite église, ainsi que la maison curiale.
Sans ces réparations, le plafond de l'église est exposé à crouler.[6]



Cadastre napoléonien

1813 : Cadastre napoléonien

21 octobre 1814 : Imposition extraordinaire pour réparations à l'église et au presbytère
Somme : 2345F.[7]

10 février 1833

Le maire demande au conseil municipal de délibérer sur le secours pour constructions, acquisitions ou réparations de l'église, après avoir donné lecture de la loi et de la nécessité indispensable des réparations à faire aux deux chapelles dépendantes de l'église paroissiales (...).[6]

12 mai 1834

Délibération à propos des réparations urgentes à effectuer au presbytère.[6]

15 mai 1835

Délibération à propos des réparations à effectuer à l'église et de sa trop petite taille qui ne permet d'accueillir décemment l'ensemble des fidèles.
Les réparations s'élèvent à la somme de 1200F et consistent en une chapelle qu'on pourrait faire faire dans l'étendue de la nef.
La commune demande un secours équivalent à la dépense.[7]

17 mai 1835

Le conseil de Fabrique demande au conseil municipal son adhésion à ce qu'une ouverture fut faite dans la partie de l'église du côté du chemin dit du carrelet pour y construire une chapelle servant à l'emplacement des fonts baptismaux.
Le conseil accepte.[6]

[6] Délibération du conseil municipal, Archives communales.
[7] 2O1156

3 juin 1835
Devis pour la construction d'une chapelle dans l'église de St Clar
Entrepreneurs : Ducate Pierre maître menuisier et Estilé Jean maître charpentier habitant de la commune de St Clar.
Le devis comprend matériaux et main d'œuvre pour les murs, la toiture, le plancher, la charpente, la création d'un arceau, le carrèlement de la dite chapelle, le plafond et crépissement, croisée (y compris barres de fer et treillis en fer fondu), retable et tableau, autel, tabernacle, chandeliers, croix.
Le montant s'élève à 1200F. [8]

1835 : Réparations à effectuer au presbytère. [8]

1er mai 1836
Le maire expose à l'assemblée l'urgente nécessité des réparations à faire à la toiture de l'église. Le devis s'élève à la somme de 200F.
Par suite de pluies les eaux pénètrent jusque dans l'intérieur de l'église et en dégradant le plafond et les décorations dont elle vient d'être embellie aux frais de quelques bienfaiteurs de cette commune.
Le commune ne dispose pas d'assez de ressources, trois membres du conseil ont eux-mêmes avancé l'argent nécessaire (70F). [9]

15 mai 1836
L'église n'est pas assez grande pour accueillir tous les fidèles, il est donc demandé que l'on dise deux messes par dimanche. [9]

Dépenses juin-juillet 1836
Le 21 juin 1836 : 2 journées faites par Gineste frères charpentiers à la toiture de l'église.
Le 22 juin 1836 : 2 journées faites par Estelle charpentier à la toiture de l'église
Le 22 juin 1836 : 2 journées faites par Gineste frères charpentiers
Le 23 juin 1836 : 2 journées faites par Estelle charpentier
Le 23 juin 1836 : 2 journées faites par Gineste frères charpentiers
Le 7 juillet 1836 : 2 journées faites par Gineste frères charpentiers
Le 8 juillet 1836 : 2 journées faites par Gineste frères charpentiers
Le 7 juillet 1836 : 3 journées faites par Estelle charpentier
Le 8 juillet 1836 : 3 journées faites par Estelle charpentier
Le 9 juillet 1836 : 3 journées faites par Estelle charpentier
Le 10 juillet 1836 : 1 journée faite par Estelle charpentier
2 journées : 4F50
3 journées : 6F75
1 journée : 2F25. [9]

20 février 1838
Délibération à propos d'une somme de 175F versée à la commune à la date du 15 avril 1837 pour réparations extérieures à l'église et au clocher. [9]

10 Février 1839
Délibération concernant les réparations du clocher.
Adhésion du conseil municipal. [10]

[8] 2O1156
[9] Délibération du conseil municipal, Archives communales.

8 mars 1839
La commune alloue une somme de 250F à la Fabrique donnée à celle-ci par Mlle Arquier, à condition qu'elle respecte les vœux de la donatrice. [11]

9 mai 1839
La commune demande un secours de 400F au gouvernement pour le recrepissement du clocher. [11]

15 mai 1839
Vote d'une imposition de 300F pour servir au recrepissement du clocher.
Le somme totale des travaux est de 700F.
Devis dressé par le sieur Bayard.
Il est aussi décidé de peindre les balustres et de placer des abats jours pour les baies hautes du clocher.
Il faut refaire le plancher du clocher à neuf, et installer de nouvelles échelles à main pour monter aux cloches. Celles-ci devront être déposées.
300F d'imposition sont votés pour 1840. [11]

1840-1844 :
Reconstruction de la flèche du clocher. [11]

18 mai 1840
Le conseil municipal vote une imposition extraordinaire de 300F pour travaux urgents à exécuter au clocher de l'église.
Imposition d'une somme de 300F pour 1841. [12]

Devis exécuté par Monsieur Bayard, architecte à Muret
Travaux urgents à faire au clocher de la commune de St Clar
Renformis
Rejointoiement de la tour hexagone depuis le sol jusqu'à la galerie
Portail de l'église (3mx1 ;80m)
Dix neuf marches et un nombre égal de contre marches à l'escalier de la tribune de l'église
Quatre pièces neuves à placer au beffroi formant une cubature de 66cm³
Deux abat-jours estimés
8,41m² de plancher neuf pour supporter le beffroi
Deux échelles à main et une porte en bois de sapin pour servir de communication à la galerie du clocher
Peinture à l'huile des balustres
Montants des travaux urgents : 300F. [12]

27 août 1840
Devis exécuté par Monsieur Bayard, architecte à Muret
Travaux urgents à faire au clocher de la commune de St Clar
Renformis
Rejointoiement de la tour hexagone depuis le sol jusqu'à la galerie
Portail de l'église (3mx1 ;80m)

---

[10] Délibération du conseil municipal, Archives communales.
[11] Délibération du conseil municipal, Archives communales.
[12] 2O1156

Dix neuf marches et un nombre égal de contre marches à l'escalier de la tribune de l'église
Quatre pièces neuves à placer au beffroi formant une cubature de 66cm³
Deux abat-jours estimés
8,41m² de plancher neuf pour supporter le beffroi
Deux échelles à main et une porte en bois de sapin pour servir de communication à la galerie du clocher
Peinture à l'huile des balustres
Peinture à l'huile des toutes la face extérieure de la flèche
Peinture des saillies de la tour hexagone
Peinture sur les deux faces du portail
Peinture sur toutes les faces des abat-jours
Peinture à fresque sur tous les parements extérieurs de la tour hexagone
Montants des travaux urgents : 1234F38. [13]

8 mai 1842
Le conseil municipal vote une imposition extraordinaire pour la réparation de la flèche du clocher.
Nécessité de la peindre à l'huile pour la préserver du mauvais temps.
Le montant s'élève à 200F. [13]

8 mai 1842
On propose une imposition extraordinaire pour des réparations à effectuer au clocher.
C'est la flèche qui nécessite une dépense considérable. Il s'agirait de la peindre à l'huile pour qu'elle résiste au mauvais temps car le mauvais temps pourrait détruire les tuiles et autres matériaux dont elle est construite. [14]

8 septembre 1842
Les travaux du beffroi ont été exécutés par M. Ducaté menuisier, PV de réception des travaux dressé par le Sieur Gauran charpentier chargé de la vérification des travaux exécutés par M. Ducaté. [14]

29 novembre 1842
Délibération pour mettre à jour les sommes déjà réalisées pour les travaux du clocher et de l'église, et ce pour compléter la demande de secours formulée par la commune.

- Une somme de 600F a été votée et allouée pour deux annuités :
  300 en 1840 et 300 en 1841.
- Une somme de 200F a été votée en 1842 pour 1843, laquelle si elle reçoit allocation jointe à celle de 600F formera la somme totale de 800F pour réaliser les réparations sus mentionnées. [14]

9 janvier 1843
L'État accorde à la commune un secours de 400F pour réparer son clocher.
Saint Clar est une succursale. [13]

16 avril 1844
Le Préfet autorise les travaux de réparation du clocher projetés par la commune.
La dépense est de 900F. [13]

[13] 2O1156
[14] Délibération du conseil municipal, Archives communales.

8 juin 1844
Lettre du Sieur Sauveterre au Préfet
Il se plaint que l'on veut démolir la flèche sans demander l'avis du Préfet.
Il mentionne que le maire ne veut que « *nuire à la commune* ». [15]

12 juin 1844
Lettre du Préfet au sous Préfet
Il lui demande de se renseigner sur le projet de démolition du clocher.
Il précise qu'il n'y a pas de nécessité de ce genre puisque le clocher a été construit peu de temps auparavant. [15]

18 juin 1844
Délibération tendant à demander l'autorisation de démolir et reconstruire la flèche du clocher.
Les travaux seraient réalisés par le sieur Sauveterre.
Une forme convexe a été donnée au-dessus du milieu de la flèche, elle offre un aspect désagréable et cause la détérioration des matériaux dont elle se compose. Les eaux et les neiges hivernales croupissent dans la convexité, pénètrent dans l'intérieur des briques, et causeraient tôt ou tard la ruine du clocher.
C'est le Sieur Sauveterre qui est à l'origine de cette construction, aussi s'engage-t-il à refaire une flèche de même hauteur et de mêmes matériaux gratuitement.
Le conseil accepte les travaux après avoir fait remarquer que la demande a été faite à la préfecture, contrairement aux dires des esprits malveillants ayant transmis de faux rapports à la préfecture. Selon ces rapports, la flèche aurait déjà été détruite et la commune projetait d'en construire une beaucoup plus haute. [16]

17 janvier 1845
L'État accorde un secours de 1500F à la commune pour réparer son église.
Montant des dépenses : 7078F.
Travaux en vue de la construction d'une voûte en remplacement d'un plafond.
Ils nécessiteront 22000 tuiles à bâtir et 4000 tuiles canal.
Le Sieur Sauveterre s'engage à réaliser les travaux.
Les planches du plafond sont pourries.
Comme l'église est très basse et le clocher très haut on décide de surhausser l'église de faire une voûte à la Philibert Delorme.
Les murs seront surhaussés de 4m au niveau de la nef et du sanctuaire.
Il sera fait une voûte d'arête dans toute l'étendue de l'église. [15]

4 mai 1845
Dés réparations à la toiture de l'église sont urgentes. [16]

30 mai 1845 : lettre du président de la Fabrique
Il évoque les grosses et urgentes réparations qui devraient être exécutées à l'église de St Clar.
Les travaux doivent coûter 7078F89, les paroissiens ont alloué une somme de 5578F89.
Il demande donc un secours de 1500F.
« *Considérant qu'il est urgent de terminer au plus tôt lesdites réparations, car l'église qui n'offre aujourd'hui que les murs tout bruts que recouvre seulement une toute brute toiture, n'est plus décente pour desservir le culte. D'ailleurs si la voûte n'était établie avant l'hiver,*

[15] 2O1156
[16] Délibération du conseil municipal, Archives communales.

les fidèles ne pourraient assister aux saints offices sans être par trop exposés à la rigueur du froid. »
Les travaux qu'il reste à effectuer concernent donc entre autres la construction d'une voûte. [17]

1er juillet 1845 : Quittance de matériaux achetés
2200 tuiles à bâtir
4000 tuiles canal
Sable
Montant : 2524F.

Devis estimatif des travaux urgents à exécuter à l'église
« *Article 1er*
Charpenterie
La toiture de l'église est dans un état de délabrement complet, il est indispensable de la réparer à l'instant.
Ayant jugé qu'il faudra renouveler 4000 tuiles à 7cts.
60 chevrons estimés chacun 1F.
Idem plusieurs planches estimées ensemble 100F.
Idem 7 étriers pour consolider les fermes évaluées ensemble 50F.
Pour la chaux et sable destinés à enchaîner les tuiles.
Main d'œuvre pour démolir et reconstruire la toiture, mettre à neuf les bois nouveaux, réparer les anciens en demande, poser les planches à joints couverts et à biseau, échafaudage compris et non les fournitures estimées à 1F le m².
Longueur 25m
Largeur 13m
Total : 325m².
Total de la charpenterie : 830F.

Article 2ème
Maçonnerie
Les murs seront surhaussés de 4 mètres et bâtis avec de moitié chaux et sable, tuile moitié foraine moitié commune quant aux murs exposés au mauvais temps, quant aux autres la fabrique emploiera celle qu'elle voudra pourvu qu'elles soient cuites.
Longueur : 58,54m
Largeur : 4m
Épaisseur : 0,60m
140,49m³ de murs enduits ultérieurement.
Échafaudage compris ainsi que la taille des huit ouvertures qui doivent être faites à neuf.
(...)
Total de la maçonnerie : 2880F

Article 3ème
Menuiserie
Il sera fait huit croisées en bois de ? avec un cadre en fer pour recevoir le fil de fer du verre dormant estimé le mètre carré 16F toute fourniture comprise ainsi que la peinture.
32 mètres carrés à 16F.
Total de menuiserie : 512F.

[17] 2O1156

Article 4ème
Ouvrages divers
Anciennes ouvertures à fermer avec tuiles moitié forans (foraines ?) moitié communes.
Démolition du plafond actuel.
Fermer les ouvertures des chapelles en cloisons.
Total des ouvrages divers : 301F.

Pour les cas imprévus dans l'appréciation des bois en combles et autres : 291F.

Total général de la dépense : 4814F. »

Devis signé par Jean Sauveterre maçon patenté. [18]

6 juillet 1845 : Conseil de Fabrique
« *(...) le Président a donné communication à l'assemblée d'un rapport de deux hommes de l'art par lequel il conste (constate ?) que sur l'ensemble des réparations déjà proposées à l'autorité supérieure, il en est qui sont extrêmement urgentes. Savoir celles de la toiture, attendu que d'après le même rapport les bois en sont en parti cariés et que les gouttières dont elle est criblée dans toute son étendue l'exposent chaque jour à de nouvelles dégradations.*
Considérant que ladite réparation ne peut être exécutée que dans la belle saison ;
(...) Si pour commencer la réparation sus-dite, nous étions obligés d'attendre d'être autorisés à faire collectivement les travaux projetés savoir : 1° le surhaussement des murs , 2° la construction d'une voûte (...)
Considérant que les murs doivent être surhaussés d'environ 4m.(...)
Considérant que si on répare la toiture sans rehausser les murs, se seront s'exposer évidemment à des dépenses inutiles, puisqu'il faudra plus tard remanier une toiture réparée.
Vu le devis estimatif dressé par un homme de l'art se portant à la somme de 4814F(...)
Le conseil de Fabrique prie M le Préfet de l'autoriser à surhausser les murs, à réparer la toiture de l'église. »
Entrepreneur : Sieur Sauveterre. [18]

7 octobre 1845 : Arrêté du Préfet
Les travaux à exécuter s'élève à 4814F :
Charpenterie ; travaux à la toiture : 830F
Maçonnerie ; exhaussement des murs : 2880F
Menuiserie, ouvrages divers et cas imprévus : 1104F. [18]

Avril 1846 : la municipalité demande un secours de 500F qui fait suite à un secours de 1000F pour assurer le complément des travaux. [19]

3 janvier 1847 : Conseil de Fabrique
On parle de construire une voûte à la Philibert.
Il est noté que l'église n'est pas décente pour le culte car elle n'offre aujourd'hui que des murs tout bruts que recouvre seulement une toute brute toiture attendu qu'il est même dangereux pour la santé d'y faire ou d'y assister aux offices car les vents y entrent de toute part.
Ouvertures à la toiture et aux quatre faces des murailles. [20]

[18] 4V46
[19] 2O1156
[20] 4V46

16 janvier 1847

Le sous-Préfet propose au Préfet d'accepter l'exécution des travaux et de faire un don de 500F.

Ces travaux ne sont que la continuation et le complément des travaux déjà exécutés en vertu d'un arrêté du 7 octobre 1845.

La dépense s'élève à 2246F.

La fabrique offre une somme de 1764F, plus une somme de 500F qu'elle a déjà sollicité à titre de secours et dont elle réitère encore aujourd'hui la demande. [21]

14 avril 1847 : Arrêté du Préfet

« Vu le dernier devis des travaux d'une voûte à construire dans l'église de St Clar, dressé le 1er janvier denier par le Sieur Abadie, maître menuisier et portant la dépense à la somme de 1750F

(...)

Vu une délibération prise le 10 janvier 1847, par le conseil municipal de St Clar, pour adhérer à la demande de la Fabrique

Vu l'avais favorable de M le Sous-Préfet de Muret, du 2 de ce mois ;

(...)

Considérant que les travaux dont il s'agit sont urgents et que la fabrique de l'église de St Clar a les ressources suffisantes pour la dépense qu'elle prend à sa charge.

Considérant que le conseil municipal a adhéré au projet ;

Arrêtons :

Art. 1er : Est approuvé le devis dressé par le sieur Abadie.

(...) »

Cahier des charges et devis estimatif des réparations à faire à l'église

1° Il sera fait une voûte d'arête conformément au plan qui en a été dressé ;

2° La charpente de la dite voûte sera construite en planches de peuplier de pays ;

3° Les planches auront 25 cm de largeur et 3 cm d'épaisseur ;

4° Les grands ceindres c'est à dire ceux qui formeront les arcs doubleaux et les arêtiers seront en triple planche, tous les autres en double planche seulement, ces derniers seront placés à distance de 45cm ;

5° Les clous pour clouer les planches des ceindres auront de 12 à 14 cm de longueur ;

6° Tous les ceindres seront arrêtés par-dessus la voûte et dans toute sa longueur avec des liernes placées à distance de 50 cm ;

7° Il sera fait un plafond à deux couches seulement mais avec du plâtre fort ;

8° On n'emploiera d'autre postille que celle de Montgarri ;

9° Il sera fait aux arcs-doubleaux un encadrement avec une baguette ;

10° Il sera retenu à l'entrepreneur le 10° de la dépense conformément à la loi.

Devis estimatif

Voûte d'arête dans toute l'étendue de l'église, charpente en planches de peuplier de pays, postille de Montgarri, plafond à deux couches, les arêtiers et les arcs doubleaux seront en triple planche, les deux autres en double planche seulement, les arcs-doubleaux seront incrustés dans le mur de 10cm.

Longueur : 25m

Circonférence : 14m

Total : 350m²

[21] 4V46

Montant : 1750F
Ces travaux sont la continuité de travaux déjà exécutés en vertu d'un arrêté du 7 octobre 1845.[22]

10 mai 1847 : Délibération du Conseil Municipal
(...) M. le Maire a exposé à l'assemblée que pour conserver l'intérieur de l'église en bon état et préserver l'extérieur des murs de la dégradation, il était d'urgente nécessité d'y faire les réparations (...) lesquelles ont été indispensables suivant le rapport d'un homme de l'art délégué à l'effet de faire l'étude exacte et minutieuse des diverses parties de cet édifice et de produire dans un état détaillé le chiffre de la dépense à supporter. [23]

Juillet 1847
Devis du Sieur Sauveterre pour travaux de charpente et exhaussement des murs.
Le montant s'élève à 4814F. [23]

1er août 1847
Réparation du nouveau presbytère.[24]

1847 : acquisition d'une maison pour le presbytère. [23]

18 septembre 1848
Vote d'une imposition extraordinaire de 600F en six ans pour réparations au presbytère. [24]

29 septembre 1848 : il est question d'exécuter des travaux à l'horloge pour une somme de 100F. [23]

14 novembre 1848
Réparations à effectuer à l'horloge pour un montant de 215F30 (y compris frais d'installation).
Elle sera déplacée du 1er au 2nd étage du clocher.
C'est Pierre Maymat, horloger à Muret qui s'occupe des dits travaux.
Cahier des charges pour réparation du clocher signé par le Sieur Sauveterre
Il s'agit de passer des couches de peinture à l'huile de lin 1ère qualité et céruse. [23]

14 novembre 1848
Délibération concernant la peinture à l'huile de la tour du clocher.
Le devis s'élève à 172F20
Réparations urgentes et indispensables car les dites parties du clocher sont exposées aux intempéries et commencent à se dégrader.
Le sieur Sauveterre s'engage à faire les travaux.
Il est aussi décidé de placer l'horloge au deuxième étage du clocher. [24]

1846-1849 : De grosses réparations sont à effectuer à l'église. [23]

29 mars 1849
Demande de secours de 500F pour les réparations de l'église.
Depuis longtemps les travaux de l'église sont en cours. [24]

[22] 4V46
[23] 2O1156
[24] Délibération du conseil municipal, Archives communales.

1er avril 1849
Délibération tendant à demander l'autorisation de faire exécuter les réparations du presbytère.[25]

22 mai 1849 : La direction générale de l'administration des cultes accorde un secours de 500F à la commune de Saint Clar pour l'aider à payer la dépense de réparation de son église. [26]

14 juin 1849 : Devis du Sieur Sauveterre pour réparations de l'église
Plâtrerie de la voûte
Il sera passé deux couches de plâtre moitié montagnard et moitié Tarascon : 350m².
Plâtrerie et crépissement des murs
Crépir les murs bâtis à neuf avec mortier de sable et terre, les plâtrer avec du plâtre fin : 200m².
Racler les murs anciens les plâtrer avec du plâtre fin : 275m².[26]

15 juin 1849
Le ministre de l'instruction publique et des cultes a accordé à la municipalité un secours de 500F pour la réparation de l'église.
Travaux urgents et les échafaudages sont dressés depuis fort longtemps à l'intérieur de l'église. [25]

13 novembre 1849
Demande de secours pour réparation au presbytère. Montant : 877F15. [25]

9 mai 1852
Demande d'un secours faite au gouvernement par la fabrique pour les réparations de l'église.
Montant : 3046F86.
La somme totale pour les travaux s'élève à 6853F11. Les réparations sont essentielles vu l'état actuel de l'église. [25]

29 mars 1852 : Projet de restauration
« *La commune de St Clar obtint en 1845, l'autorisation de construire la voûte de son église et de relever et exhausser le clocher et les murs de la nef ; on remania la toiture, on y remit à neuf sa charpente, mais les ressources ne furent pas suffisantes pour faire des réparations non moins urgentes.*
Les murs anciens de l'église, sont dégradés et offrent dans certaines parties des détériorations qui nécessiteront des reprises ou renformis considérables.
Le carrèlement de la nef est usé et hors d'usage ; celui du sanctuaire est en morceau et a besoin d'être remis à neuf.
Le maître autel en bois vermoulu, sans aucun style et hors d'usage d'ailleurs, repose sur un remblai ou exhaussement en terre non recouvert par un parquet ou dallage quelconque.
Il est donc d'une urgente nécessité et de toute convenance que le maître autel soit refait à neuf, que le marchepied et ses gradins soient construits.
Les croisées de la nef et les abats sons du clocher, non compris dans les premiers travaux sont à faire. La voûte construite en charpente dite à la Philibert de Lorme, ne pouvant recevoir une chape pour la garantir des gouttières qui pourraient survenir, nous proposerons d'enduire avec du goudron, le lattis formé en planches non languettées, mais se recouvrant

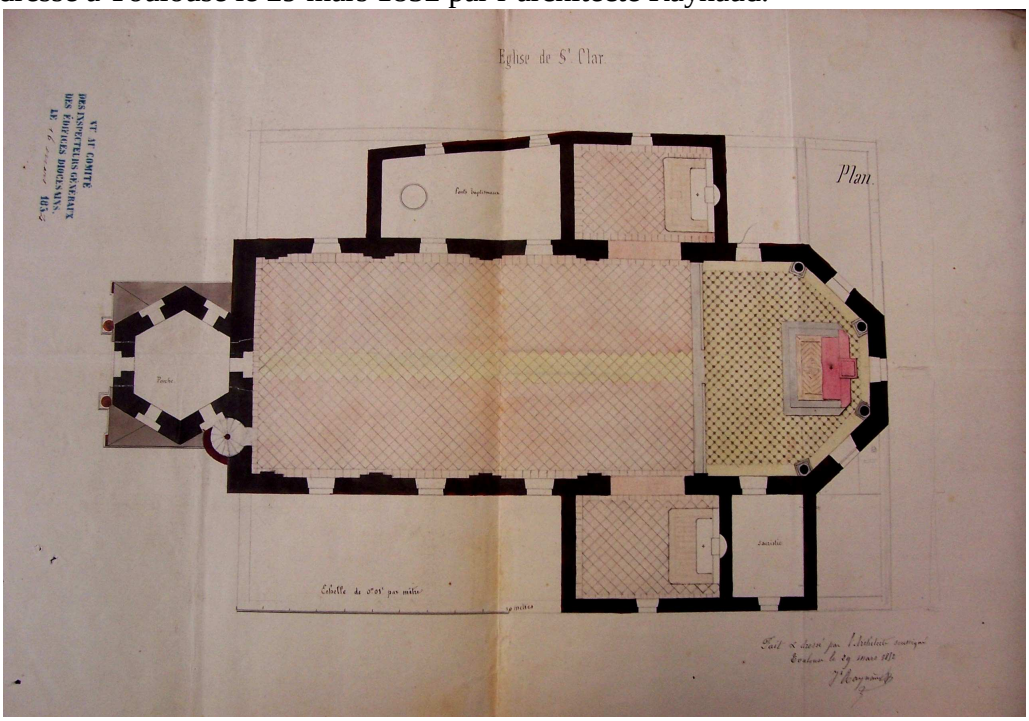
[25] Délibération du conseil municipal, Archives communales.
[26] 2O1156

mutuellement. Les toitures des chapelles ont besoin d'être remaniées, le bois de leur charpente est presque tout détérioré. Les plafonds, par suite des gouttières existant dans ces toitures, sont dégradés, et ont besoin d'être enduits.
Enfin pour terminer l'œuvre et donner à l'ensemble extérieur de l'église un caractère régulier, nous proposerons de construire au bas du clocher, un portique, formé de deux colonnes supportant un entablement, couronné par un fronton et surmonté d'une croix.
Deux pilastres situés aux deux côtés de la façade actuelle du clocher seraient appropriés et formeraient arrière corps. Les profils des corniches et moulures des impostes archivoltes et la frise étant tracés d'après l'ordre dorique, le portique a été étudié dans ce sens. (Cet article n'étant pas d'un pressant besoin, mais nécessaire pour compléter l'œuvre, n'a été porté au devis que comme note et ne figure pas dans le chiffre de la dépense). »

Devis estimatif des réparations
Les enduits extérieurs.
Pour les parties les plus rapprochées du sol, il sera nécessaire de procéder à des reprises ou des renformis.
Il faut enlever les parties hautes vicieuses et reconstruire avec de la bonne brique.
Les enduits seront faits en bon mortier de chaux hydraulique et sable de rivière dans lequel on mélangera au moment de l'emploi 1/20 de ciment romain de Roquefort ou de Vassy.
Ces enduits auront une épaisseur de 0,015m et seront taillés de manière à simuler dans leur surface, une coupe de pierre.
Surface : 769,95m².
La nef a été couverte par une voûte en planches exécutée suivant le système de Philibert Delorme. Mais elle se dégrade à cause des gouttières de toiture.
Les enduits intérieurs : Les enduits intérieurs seront faits au plâtre fort, coloré avec une partie sur trente, ou 1/30 d'ocre jaune. Au moyen d'un gros crayon on représentera sur ces enduits les joints d'une coupe de pierre. Surface : 573m².
Enduit des lattis de la toiture.
L'attention, le soin et l'étude que demandent les couvertures des édifices religieux doit particulièrement se porter sur celles qui recouvrent de simples plafonds ou des voûtes en bois, peu commodes à restaurer, il importe alors de combiner le lattis de manière à ce que, la couverture qui le protège, venant à faire défaut, les gouttières en provenant ne puissent aller détériorer les planches ou voûtes qui ne peuvent recevoir une chape hydraulique.
Nous avons pensé qu'en formant un lattis se recouvrant mutuellement lequel étant enduit ou recouvert d'un corps gras, du coltar, ou goudron, par exemple, l'eau provenant de quelque gouttière, glisserait sur le corps gras, et ne pourrait par suite porter atteinte aux parties que l'on veut protéger.
La voûte de l'église de St Clar se trouve dans cette catégorie établie à la Philibert De Lorme, elle pourrait être dégradée par suite des gouttières qui pourraient se former dans un temps plus ou moins rapproché, et qu'il importe de prévenir le prix du mètre carré coûterait tous frais compris un franc vingt six centimes.
Le mètre carré d'enduit revient à 0,45F
Enlèvement de tuiles canal et remise en place y compris le pourtour et faîtage 0,25F
Enlèvement des planchers pour les enduire et les remettre en place, pointés : 0,30F
Tuiles cassées dans le remaniement 3 à 5 le m² : 0,15F
1/10 de bénéfice : 0,11F.
Surface des chapelles (pour le dallage) : 34,20m².
Dallage de sanctuaire
Le dallage du sanctuaire serait formé en pavé mosaïque ainsi que le plan l'indique. Le pavé plan aurait la forme octogone et aurait un diamètre intérieur de 17cm le pavé noir d'une

forme carrée aurait 7cm de côté. Ces carreaux tout taillés et prêts à être mis en place seraient pris dans les meilleures fabriques du midi.
Surface du sanctuaire : 34,83m².
Maître-autel
Le maître-autel sera fait en bois de noyer de choix. Il se composera d'un tombeau autel, d'un gradin et d'un tabernacle. Le tombeau de l'autel sera formé de trois panneaux sur le devant et d'un panneau sur chaque retour, les aplombs ou arrière corps, seront également faits en panneaux. Tous ces panneaux seront ornés de moulures, ceux du devant d'autel recevront trois médaillons représentant chaqu'un (sic.) le symbole de l'une des trois vertus théologales.
Les trois panneaux du milieu seront séparés entr'eux (sic.) par quatre consoles dont deux au milieu et deux aux angles. Ce tombeau sera orné de moulures formant socle et cordon et corniche. La longueur de l'autel est de 2m60. Le gradin aura aussi des moulures dans le bas et le haut formant socle et corniche, l'intérieur en frise sera formé en 3 panneaux : celui du milieu servira de socle au dit tabernacle. La masse du gradin et aplombs, sera formée, cloisons contre laquelle viendra s'appliquer la menuiserie. Les fondations existantes serviront pour l'établissement de tout le corps du maître autel. La longueur du gradin est de 3m50, sa hauteur est de 30cm.
Le tabernacle sera orné de deux colonnettes avec bases et chapiteaux supportant un entablement ionique. Un portique établi entre les colonnes servira de porte au tabernacle sur laquelle sera sculptée un agneau reposant sur le livre des 7 sceaux. La masse ou l'ensemble du tabernacle sera formé de panneaux en menuiserie. La hauteur du tabernacle serait de 75cm.
Marche pied de maître autel : Le marchepied du maître autel serait fait en bois de chêne bien sec et bien sain de tous défauts. Il sera taillé en rangs de fougère, suivant le tracé remis lors de l'exécution, ce parquet sera encadré par une frise également en bois de chêne, laquelle sera entourée par la marche qui enveloppera le tout. Ce parquet d'une épaisseur de planche de 0m027 reposera sur un lambourdage en bois de chêne reposant sur la maçonnerie existante.
Marches en gradins de l'autel : Les marches ou gradins de l'autel seront en pierre d'Armissan
Croisées : Les croisées à faire pour la nef sont au nombre de huit, elles seront en bois de chêne bien sec et sans nœud, ni défaut quelconque. Les bois auront une épaisseur de 4cm ; la largeur des montants du milieu sera chacune de 6cm et celle des montants des côtés ainsi que les dormants auront 5cm.
Hauteur d'une croisée : 2m40 ; largeur : 1m
Carreaux en verre fort, blanc.
Peinture à l'huile en ton gris 3 couches.
Les treillis en fil de fer pour garantir les carreaux, seraient fait en fil de 1,5cm de diamètre.
Récapitulatif
Enduits extérieurs et renformis : 1732F38
Enduits intérieurs : 401F10
Enduit du lattis de la toiture : 586F15
Toitures des chapelles, remaniement et réparations : 428F07
Dallage de la nef et chapelles : 638F19
Dallage du sanctuaire : 330F18
Maître-autel : 452F70
Marchepied du maître autel : 128F
Marches ou gradins de l'autel : 155F
Croisées en menuiserie : 536F88
Abat-sons du clocher : 128F24

Chéneaux et tuyaux de descente : 600F
Plafond des chapelles : 57F10
Total : 6215F99
Honoraires de l'architecte 1/20° : 310F79
Total : 6526F78
Somme à valoir pour frais imprévus 1/20 : 326F33
Total général : 6853F11
Fait et dressé à Toulouse le 29 mars 1852 par l'architecte Raynaud. [27]



Projet du 29 mars 1852, plan de M. Raynaud

<u>Août 1852</u>
Secours de l'Etat de 2000F accordé à la commune de St Clar pour réparer son église (en plus d'un secours de 1000F). [27]

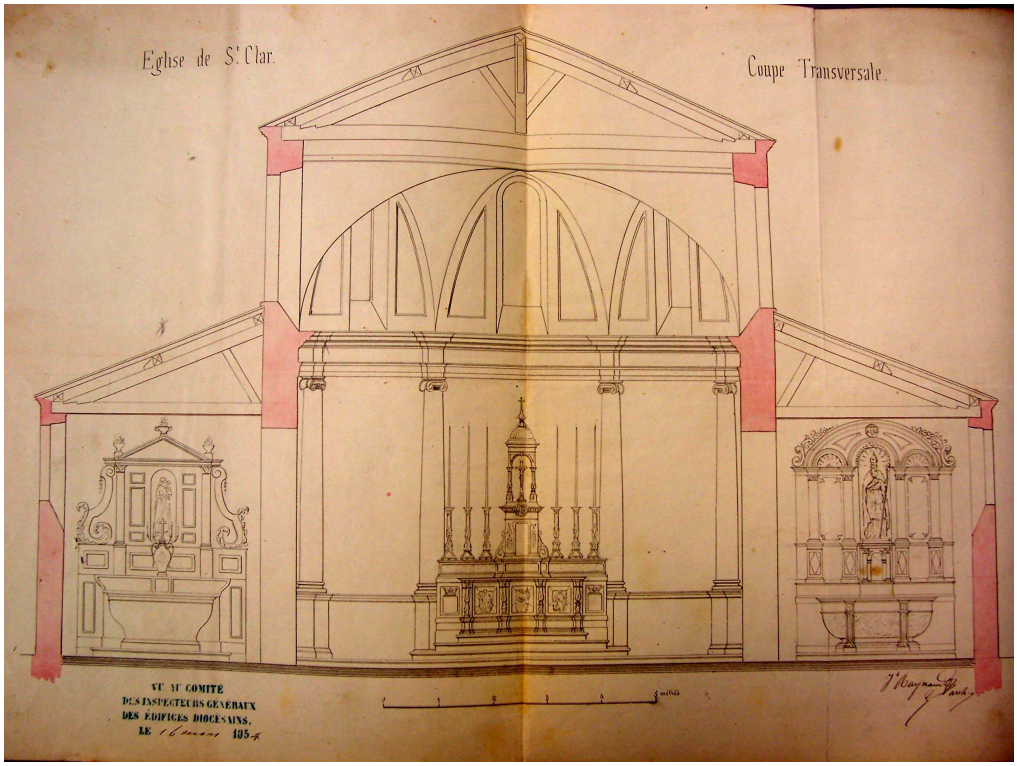
<u>14 octobre 1853</u> : Lettre au Préfet
Demande de secours auprès du Ministre ou du Département de 2000F pour la réparation de l'église.
Les réparations projetées sont le complément d'autres réparations exécutées.
Une souscription de 9806F a déjà été réalisée pour les réparations de l'église.
La commune compte à cette époque 609 habitants.[28]

<u>6 novembre 1853</u>
Renouvellement de la demande de secours pour les réparations de l'église. [29]

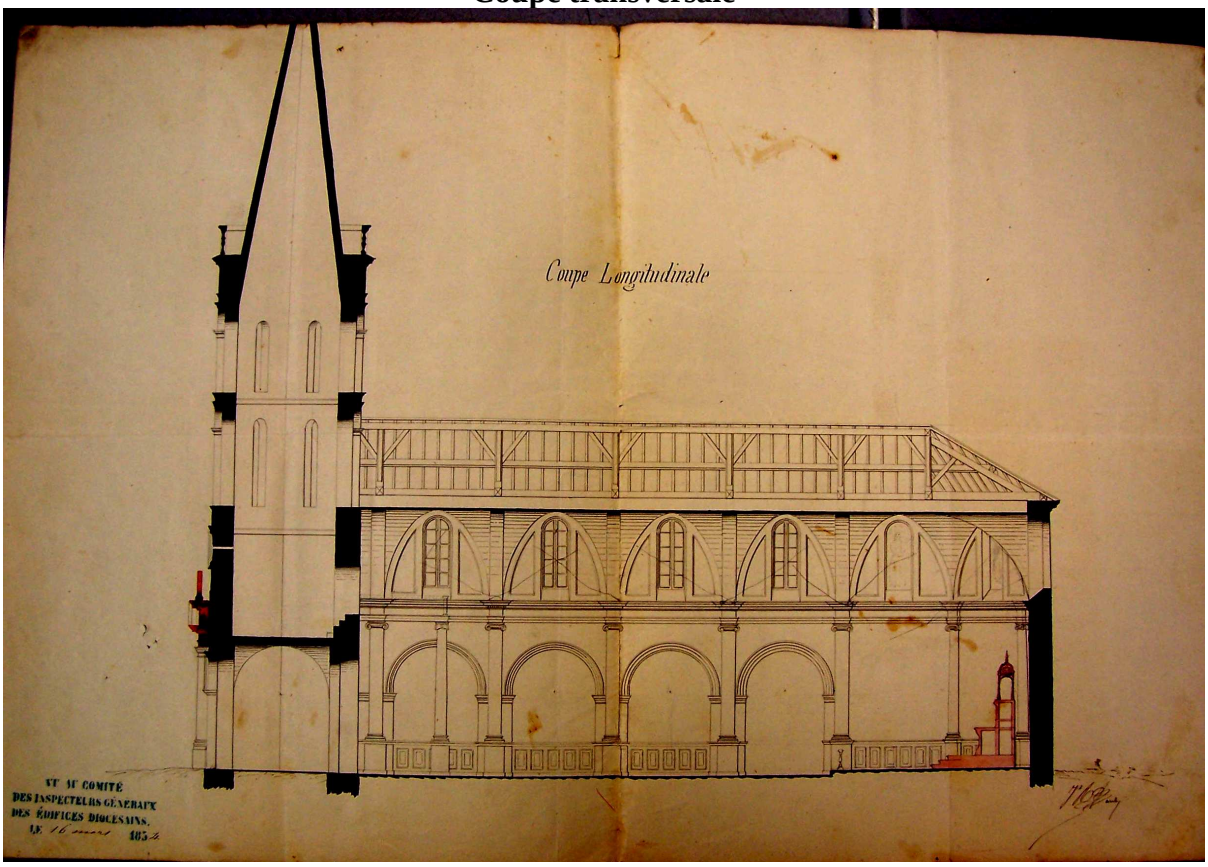
<u>1853-1855</u> : État de souscriptions ou engagement de personnes illettrées qui ont promis de donner pour les réparations de l'église de St Clar.
Total des sommes : 1854,25F. [27]

[27] 2O1156
[28] 2E3051
[29] Délibération du conseil municipal, Archives communales.

<u>16 mars 1854</u> : Projet de l'architecte Raynaud



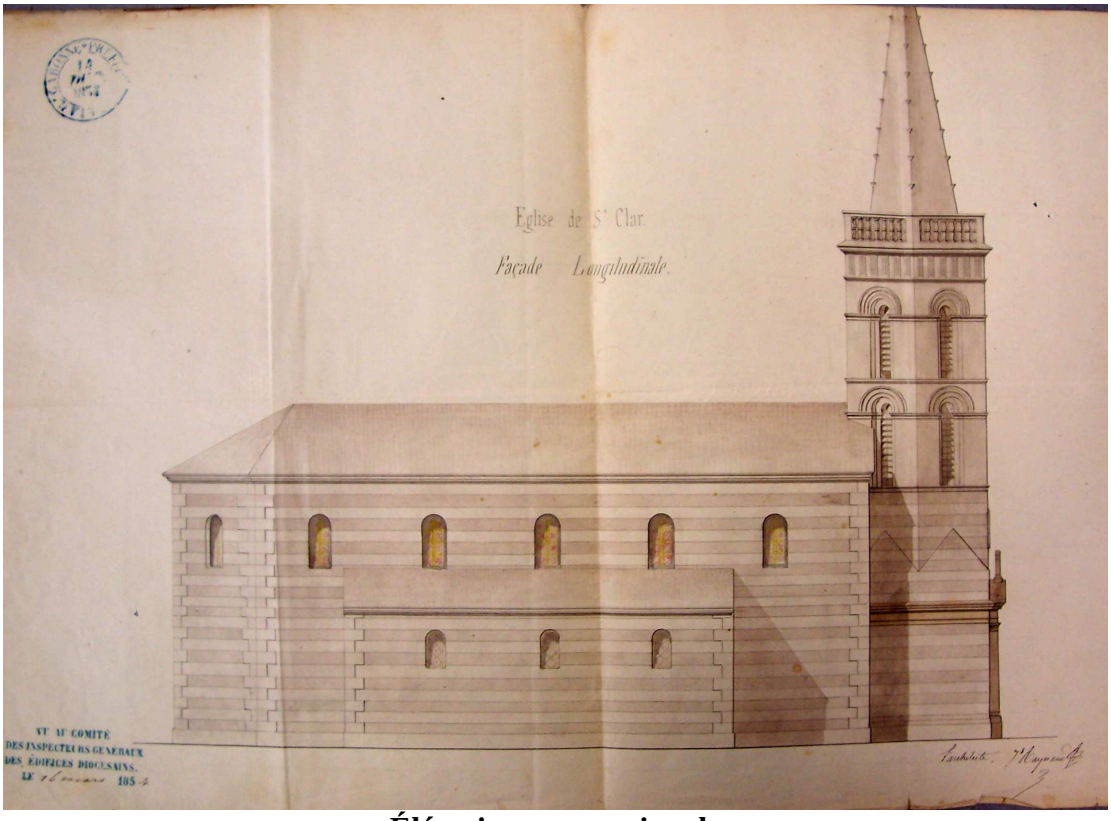
Coupe transversale



Coupe longitudinale



Élévation occidentale



Élévation septentrionale

9 mai 1854
Lettre du Ministre de l'administration des cultes qui n'estiment pas les travaux urgents et que donc la demande de secours n'est pas digne d'intérêt, d'autant plus que certains travaux superflus pourraient être abandonnés ce qui allègerait de ce fait la dépense. [30]

28 juillet 1854 : Délibération du Conseil municipal
Demande d'un secours de 2000F pour réparations à l'église.
Le maire informe le conseil, selon une lettre du 8 juillet 1854 du Préfet, qu'il ne peut être donné suite à la demande formée par la commune de St Clar pour l'exécution des travaux de l'église, ni autorisé le prélèvement du secours de 1000F accordé pour cet objet en 1852 sur les fonds du département.
La commune ne dispose que de 3853F11 et demande donc un secours de 2000F pour atteindre les 6853F11 que représentent les travaux.
L'église n'est ni ajourée, ni saine, ni décente.
Le carrelage étant dans un état de vétusté, mal joint, irrégulier et brisé par les échafaudages et les décombres, il a fallu l'enlever pour marcher plus sûrement sur la terre nue. Elle n'est point décente vu que M. le Curé est dans l'obligation de reposer sur un autel vermoulu et mal assujetti, les vases sains et tous les objets précieux dont il se sert pour la célébration des offices.
Pour ce qui est des enduits extérieurs et des renformis, le conseil observe que cette partie du travail n'est pas moins urgente que celle de l'intérieur, par la raison que la face extérieure des murs étant nue, l'intempérie des saisons, les frimas et les pluies y occasionnent du dégât et finiraient pas causer la détérioration des matériaux.

« M. le Président expose à l'assemblée que par la lettre du 8 juillet 1844, M. le Préfet informe qu'il ne peut être donné suite à la demande formée par la commune de St Clar pour l'exécution des travaux de l'église, ni autoriser le prélèvement du secours de 1000F accordé pour cet objet en 1852 sur les fonds du département, que tout autant que la commune pourra assurer la réalisation de 3853F11. Dépense qui doit rester à sa charge.
(...) Quand à la réalisation de la somme de 3853F11 qui doit rester à la charge de la commune, M. le Président fait observer qu'elle est disponible à ce jour, attendu que la fabrique se trouve avoir en caisse à cette fin une somme de 946F86.
La somme de 2906F25 provient de souscriptions volontaires. »[30]

Le 16 mai 1855 : les travaux sont pratiquement exécutés. [30]

11 novembre 1855
La commune sollicite un secours de 2000F pour réaliser les réparations nécessaires à son église.
Elle demande la possibilité d'utiliser les fonds disponibles, le montant des réparations s'élève à 4215,99F.
Les dégâts dont il est question ont été occasionnés par des grêles.
Le Sieur Sauveterre s'engage à réaliser les travaux. [30]

[30] 2O1156

Novembre 1855
Demande d'autorisation pour employer aux réparations de l'église les fonds dont la commune peut disposer et à faire exécuter les travaux de gré à gré.
Le maire explique que le ministre n'a pas accordé la subvention de 2000F sollicitée par la commune.
Les travaux seraient confiés au Sieur Sauveterre (sous réserve d'acceptation de l'autorité supérieure), certains habitants s'engagent à travailler et transporter les matériaux gratuitement.
Au vu du manque de ressource, il propose pour le moment de laisser de côté les travaux des enduits extérieurs et renformis chenaux et tuyaux de descente. [31]

1856 : secours de 1000F pour réparations à l'église[32]

29 janvier 1856 : Lettre du Sous-Préfet à propos des travaux
C'est le sieur Sauveterre qui en est chargé moyennant la somme de 421F99 et sous la surveillance de l'architecte.
Les travaux sont urgents. [32]

10 mai 1857
Imposition extraordinaire de 1800F pour réparations à l'église, afin de conserver l'intérieur de l'église en bon état.
Les murs extérieurs de l'église sont nus et bruts, il est urgent de les crépir.
Pour conserver en bon état les décorations du plafond de la nef, il est urgent de placer sous la toiture du couvert des plaques de zinc, comme il l'a été fait depuis quelques temps dans l'étendu du chœur, et ce pour prévenir le dégât immense qui y serait occasionné dans le cas où un sinistre de grêle viendrait à briser les tuiles du couvert.
Pour ce qui est de la chapelle dite du cimetière, il devient indispensable de la terminer, attendu que dans la célébration des grandes fêtes, l'enceinte de l'église ne peut suffire par son exiguïté à l'affluence des fidèles(...).
Devis de 1800F dressé par M. Raynaud architecte à Toulouse. Les travaux seraient exécutés par le Sieur Sauveterre. [31]

3 novembre 1857 : Restauration de l'église, devis et cahier des charges
« *Il est urgent de recouvrir d'un enduit protecteur les murs extérieurs de l'église. Des reprises ou renformis seront même nécessaires dans bien des endroits, notamment dans les parties les plus rapprochées du sol.(...) On nettoyera bien les joints et l'on mouillera à grande eau afin de ménager la prise de la construction nouvelle avec l'ancienne.(...) Les enduits auront une épaisseur de 15mm et seront taillés de manière à offrir dans leur surface l'aspect d'une coupe de pierre.*
Surface des murs : 769,95m².
La nef de l'église a été couverte par une voûte en planches, exécutée suivant le système Philibert de Lorme. Ce genre de construction dont on fait usage dans les édifices où les murs n'ont pas une épaisseur suffisante pour recevoir une voûte en brique, a entre autres inconvénients celui de se dégrader par les gouttières des toitures. C'est ce qui arrive dans la voûte qui nous occupe. Bien que la toiture ne soit pas d'une construction très ancienne, des gouttières se sont formées par le dérangement ou bris de quelques tuiles canal. Or ces gouttières ne révèlent leur existence que lorsque les dégradations qu'elles occasionnent se manifestent, et alors, on a beau remanier les parties de toiture dégradée, la dégradation

[31] Délibération du conseil municipal, Archives communales.
[32] 2O1156

n'existe pas moins et rien ne vient garantir que peu après les mêmes faits ne se reproduisent là ou ailleurs. Pour préserver la voûte qui nous occupe, qui du reste est décorée de peintures, des dégradations qui se sont déjà manifestées en quelques points, nous pensons qu'il serait prudent de recouvrir le lattis d'une lame de zinc sur laquelle reposeraient les tuiles canal ; par ce moyen non seulement la voûte mais encore tous les bois quelconques de la toiture seraient efficacement protégés parce que quelque grand que soit le nombre de gouttières s'il vient à s'en former l'eau glissant sur le zinc vient se déverser au dehors des murs.
La surface à recouvrir est de 275m².
L'escalier pour monter à la tribune est dans un très mauvais état et du reste insuffisant pour le service.
Il est indispensable et convenable de le refaire dans l'intérêt général et de la sécurité. Le mur qui forme cage d'escalier doit être refait sur un développement de 1,70m de large sur 7m de haut et une épaisseur de 0,28m. Le volume de cette maçonnerie est de 3,332m³ qui seront exécutés en briques foraines entières.
L'escalier serait exécuté en brique foraine 1er choix. Les marches formeraient corps avec le mur de la cage et viendraient se reposer sur le pivot ou arbre du milieu formé par les marches successives. Ces marches sont au nombre de 30(...).
Les planchers du clocher sont à faire, ils seront exécutés en solives de sapin de 0,16m de tombée, sur 0,10m de large, recouvertes par des planches non blanchies ni languettées en bois de sapin. Ils produisent ensemble une longueur de 8m sur une largeur commune de 4m soit 32m².
Il doit être établi 3 échelles dites de meunier pour le service des deux planchers du clocher et de la galerie(...)
Une charpente provisoire a été établie pour le support du clocher, par suite tout le soin et la qualité nécessaire n'a pas été mis en oeuvre, il est urgent de faire cesser ce provisoire qui n'est rien moins que très dangereux.
Les poutres principales sont en œuvre, la charpente supérieure pour le support du clocher est seule à exécuter.
4 pieds droits : 11,20x0,20x0,20m.
8 fiches pour croix de St André 28x0,18x0,18m.
4 pièces couronnant la croix 10x0,20x0,25m ».
Signé par l'architecte J. Raynaud (Toulouse). [33]

7 novembre 1857
Demande de secours pour réparation à l'église.
Le somme totale des travaux est de 4041,96F et la mairie ne dispose que de 1800F.
Il reste à pourvoir un déficit de 2241F96 qui fait l'objet de la demande de secours. [34]

23 mars 1858
Le sous Préfet demande au Préfet d'accéder à la demande de la commune de St Clar qui réclame le droit de procéder à une imposition extraordinaire de 1800F pour les réparations de son église. [33]

30 avril 1858
L'architecte du Département propose au Préfet d'accepter le projet de restauration de l'église (il précise que les enduits pour les murs extérieurs seront en ciment).
Les travaux seront mis en adjudication et non traités de gré à gré.

[33] 2O1156
[34] Délibération du conseil municipal, Archives communales.

Il propose un secours mais pour les travaux de première nécessité, pas pour les feuilles de zinc qui pourraient être installées par la commune, à ses frais (dépense pour ce travail : 1375F). [35]

16 juin 1858
L'archevêque propose au préfet d'accorder le secours demandé par la commune. [35]

29 décembre 1861
Demande d'un secours de 866F96 pour des travaux de réparation à l'église.
Le projet de mise en place de zinc sous la toiture de la nef a été abandonné car considéré comme « *amélioration de luxe* ».
Le curé veut réaliser avec une somme de 894F qui lui appartient le zinc pour préserver la voûte. [36]

8 octobre 1862 : Lettre du Maire au Sous-Préfet
Il est dit que les gouttières menacent sévèrement les voûtes de l'église.
« *Les pluies dernières ont tellement endommagé les plafonds des chapelles qu'ils doivent s'écrouler au premier jour. L'eau en effet suintait à travers les dits plafonds comme par un filtre. Or le plâtre étant aussi délayé, ils tomberont par lambeaux au moment où on y pensera le moins.*
Il observe en outre que malgré les précautions qui ont été prises, ce sera pour la troisième fois que ces plafonds seront refaits. Il ajoute, ce qui est bien plus grave, que cinq ou six gouttières se sont manifestées déjà à la voûte de la nef(...) » [35]

8 mars 1863 :
Délibération du conseil municipal tendant à demander l'autorisation de traiter de gré à gré avec Sauveterre François pour les travaux de l'église.
La réparation de l'église s'élève à 2666F96 et la commune ne peut disposer que de 2200F dont 1800F par imposition extraordinaire et 400F d'un don du gouvernement que dès lors il n'était pas possible de faire exister les travaux par voie d'adjudication, attendu qu'il manque 466F96 pour atteindre le chiffre du devis.
Monsieur le Maire a ajouté qu'il serait prudent et qu'il y aurait de l'économie à traiter de gré à gré avec un bon ouvrier tel que par exemple Sauveterre François maître maçon à St Clar.
La principale réparation est le crépiement de tous les murs de l'église.
La somme est de 2666F96 étant donné qu'on a supprimé les travaux de zinc.
La plus grande partie des travaux réside dans le crépiement des murs extérieurs. [37]

1863 : Réalisation du projet pour restauration. [35]

5 septembre 1863 : Lettre du sous-Préfet au Préfet où il est question des travaux
« *Monsieur le curé de St Clar était libre d'employer à l'établissement de feuilles de zinc sous la toiture de l'édifice les fonds qu'il avait promis pour concourir à la réparation de cet édifice et que par conséquent il n'y avait pas lieu de s'opposer à cette amélioration, sauf à réserver les ressources de la commune pour les travaux qui ont été reconnus plus urgents lors de l'approbation du projet.*
Ces derniers travaux sont évalués à la somme de 2665,98F.

[35] 2O1156
[36] Délibération du conseil municipal, Archives communales.
Il s'agit certainement des mêmes travaux qu'en novembre 1857 car la somme est la même : 4041,96F.
[37] Délibération du conseil municipal, Archives communales.

Et la commune a voté pour y pourvoir une imposition extraordinaire dont le produit est de 1800F.
Il résulte un déficit de 865F98.
Mais la subvention de 400F que vous avez bien voulu accorder à la commune en considération des travaux projetés et des sacrifices qu'elle s'impose réduit le déficit à combler à la somme de 465F98. »
Des habitants offrent de couvrir ce déficit au moyen de cotisations volontaires à condition que les travaux seront exécutés moyennant un traité de gré à gré passé avec l'ancien entrepreneur.
(...) Il est urgent de faire exécuter ces réparations avant l'hiver.
Les transports seront effectués gratuitement par des habitants du village. [38]

Mai 1863-Mai 1864
Des travaux ont été réalisés par Raymond Eyraud charpentier à la toiture de l'église et des chapelles. [39]

22 octobre 1864 : Décompte des travaux exécutés par le Sieur Sauveterre
Reprises d'enduits pour un total de 602,62m².
Maçonnerie à la tour de l'escalier (7,50x0,40x0,50m) : 0,5m³.
Maçonnerie au-dessus du sol (2,50x4,50x0,25m) : 2,812m³.
Autre partie (3,70x0,25x1,80m) : 1,665m³.
Flèche (3,70x0,25x1,50m) : 1,387m³.
Escalier composé de 25 marches à garde-fou au sommet de l'escalier.
Tranchement de 2 portes.
Pièces de décharge pour lesdites.
Tranchement pour loger la tour dans le mur du clocher.
Crépis intérieur de la tour sur mur vieux : 15,60m².
Démolition de la corniche de la chapelle et reconstruction : 10,45ml.
Fourniture de 80 tuiles canal pour cette corniche.
Peinture des treillis des croisées au nombre de 13.
Construction de 2 marches en brique pour le service du clocher.
2 portes en menuiserie pour l'escalier de la tour.
2 échelles de meunier pour le service du clocher.
Plancher du clocher : 23,41m².
Remaniement de la toiture et couverture intérieure en zinc : 198,65m².[38]

10 février 1866
Décompte des travaux de restauration de l'église.
Architecte : M. Raynaud
La somme des travaux exécutés s'élève à 2823F66. [39]

21 février 1886
Remaniement de la toiture d'une chapelle de l'église. [39]

22 août 1886
On décide à l'unanimité d'agrandir le cimetière.
Les murs latéraux au nord et au sud seront allongés de 20m du côté du levant après entente amiable avec les propriétaires Latapie et la veuve Despéron.
Clôture par mur construit à chaux et sable. [40]

[38] 2O1156
[39] Délibération du conseil municipal, Archives communales.

1886 : secours de 400F pour réparations à l'église. [41]

1887 : Réparations au presbytère. [41]

19 mai 1887 : Session ordinaire du Conseil Municipal
il est décidé la construction d'une fosse et d'une croix au cimetière qui serviront à recevoir les restes de M. le Curé Montplaisir et autres prêtres qui pourraient décéder à St Clar.
Il est question de construire un mausolée pour le curé Montplaisir.[41]

20 mars 1887
La commune procède à l'expropriation des propriétaires des terrains bordant le cimetière à cause des sommes qu'ils demandent pour la vente de leurs terrains au profit de l'agrandissement du cimetière. [42]

22 mai 1887
Réparations à effectuer au presbytère. [42]

28 juin 1887
Il est question de construire un mur de soutènement à établir au vivier de l'église. [42]
La somme est de 450F. [42]

6 novembre 1887
Vote de 100F pour réparations à effectuer au clocher en vue de faire sonner les cloches. [42]

1887/1887 : Il est question de l'agrandissement du cimetière
Le sous-Préfet refuse en 1889 car la mairie était censée procéder au préalable à la réparation ou construction d'une école de garçons. Plans réalisés par M. Alières.
Mmes veuves Lapatie et Despéron refusent de céder à l'amiable les terrains nécessaires à cet agrandissement.
Le conseil municipal demande à les acquérir par voie d'expropriation. [42]

10 Août 1891
« *La commune doit à M. Lapeyre Baptiste charpentier 206,38F pour réparations faites à l'église, savoir*

1° Fournitures :

10 quintaux de chaux
2,15m³ de sable
6 fusts postilles ?
4 kilos de pointes
630 tuiles canal
10 gruyers

2° Façon de travaux

Pour le remaniement de la toiture de l'église, bas-côtés et sacristie.
En tout 481m². »[41]

---

[40] Délibération du conseil municipal, Archives communales.
[41] 2O1156
[42] Délibération du conseil municipal, Archives communales.

28 septembre 1891
La commune de St Clar doit à M. Lapeyre Baptiste, charpentier à St Clar, pour réparations faites à l'église[43]

15 novembre 1899
De grosses réparations sont à effectuer au sanctuaire de l'église. [44]

Novembre 1936
Devis de l'architecte départemental concernant les réparations à effectuer au clocher de l'église. Le devis s'élève à la somme de 17000F.
Devis accepté.
Demande de subvention auprès de la préfecture. [44]

31 juillet 1937
Réparations du clocher pour la somme de 11850F. [44]

14 août 1947
Les murs du vivier de l'église doivent être réparés. (En bordure de la route I.C N°14). [44]

3 août 1970 : Vitraux de l'église
Trois vitraux de l'église ont été endommagés à la suite d'un bang sonore.
Le devis de réparation s'élève à 3615F.
L'église est en parfait état de conservation en raison de réfections continuelles.[45]

8 juin 1978 : Éclairage de l'église
Il est défectueux à cause de sa vétusté, il paraît urgent pour éviter des accidents de rénover cette installation.
Dépense estimée entre 5000 et 6000F. [44]

6 juin 1980
La foudre est tombée sur le clocher le 10 septembre 1979.
Elle a endommagé le clocher, l'assurance dédommage la commune de 5064F. [44]

25 juin 1982
Il est question d'installer un paratonnerre sur le clocher de l'église.
Le devis s'élève à 18040F HT
Demande d'inscription à l'inventaire des Monuments Historiques. [44]

22 avril 1983
Bilan des travaux concernant l'église, leur exécution est reportée sur un prochain budget (possible classement « monument historique »). Réponse écrite au conseil paroissial après étude des devis.
Pour des raisons d'efficacité, le conseil décide de contracter à la même compagnie assurance du bâtiment et responsabilité civile. [44]

[43] 2O1156
[44] Délibération du conseil municipal, Archives communales.
[45] Délibération du conseil municipal, Archives communales.
Le « bang sonore » pourrait correspondre au son produit par les avions passant le mur du son.

26 octobre 1987 : Réparations à l'église
« *Le tout récent comité paroissial a envoyé un courrier à la Mairie pour faire la liste des dégradations du bâtiment et demande que les réparations soient effectuées.*
Le budget actuel ne permet pas de les envisager dans l'immédiat mais elles seront remises à l'étude ultérieurement ». [46]

25 mars 1988
M. Fresquet, architecte, est en train de chiffrer les premiers travaux pour l'église. [46]

3 avril 1989
Restauration de l'église prévue et on envisage de la faire classer. [46]

26 mars 1990
Réparation à l'église : « *Côté est, par un pan du toit a été soulevé par le vent et, en cas de pluie, on peut craindre des détériorations importantes. Il faut prioritairement faire receler les tuiles et remplacer celles qui sont cassées. les employés communaux seront en charge de ces travaux.* » [46]

1er octobre 1990
Réparations au toit de l'église.
Un devis a été fourni par un artisan charpentier. Il s'élève aux alentours de 6000F. Mais d'autres devis seront demandés pour plus de sûreté.
Le maire souligne la nécessité de nettoyer les vitraux de l'église d'une part et d'autre part d'obturer le clocher pour le préserver des dégradations des pigeons. [46]

3 décembre 1990
L'entreprise Turaglio effectuera le remaniement et les changements nécessaires des tuiles pour un montant de 7730F55.
La réfection de la toiture confiée à l'entreprise Turaglio s'élève à 17886F07.
La subvention pour ces travaux est demandée. [46]

22 avril 1991
La toiture de l'église a été restaurée. [46]

19 octobre 1992
« *En ce qui concerne les travaux de restauration de l'église dont l'état ne compromet pas la sécurité, d'après le CAUE, il a été fait appel aux architectes des Bâtiments de France pour expertise. Les travaux qui seront entrepris seront subventionnés à 70% par le Conseil Général.* » [46]

16 décembre 1992
Des témoins seront placés sur la voûte dans les jours qui viennent.
Les cadres grillagés sont en cours de fabrication. [46]

11 février 1993
On a retenu sur le budget des travaux à réaliser à l'église, ou du moins à la salle du catéchisme et la sacristie. Les grilles du clocher sont faites et vont être posées. [46]

[46] Délibération du conseil municipal, Archives communales.

24 mai 1993 : DEVIS de CTIB

Réparations de salle de catéchisme
Réparation d'une gouttière, remplacement des tuiles cassées et replacement des autres
Nettoyage des sols carrelés au décapant et jet sous haute pression : 12,80m².
Plafond lambrissé entre lambourdes y compris armature et isolation laine de verre en 2 couches: 12,80m².
Remplacement des vitres sur fenêtre et grattage pour peinture en couche laque.
Goutelette sur murs en durex : 5,50m².

Réparation de la sacristie
Démolition de l'ancien plateau et du WC, évacuation des déblais
Nettoyage du sol carrelé : 4,20m²
Reprise du sol après démolition
Recherche et réparation de la gouttière
Encastrement de l'installation électrique
Réparation du plafond avec remplacement des chevrons et du plancher : 21m².

Réparation de la sacristie
Encastrement de l'installation électrique
Rebouchage à l'enduit des murs et plafonds pour peinture
Peinture des murs et plafond comprenant une sous couche à l'huile et une couche d'acrylique : 112,50m².
Restauration de l'estrade en parquet.

Réparations de salle de catéchisme 2
Remise en état de la petite salle sous le perchoir, plafond et murs, y compris piquage et reprise à nu des briques de voûtes.
Mise en place d'un plafond placo sur ossature métallique y compris ossature primaire et joints : 13,80m².
Piquage des briques de voûtes et piliers à la main et brossage.
Reprise des enduits de murs, rebouchage au plâtre et peinture vinylique blanche 2 couches y compris plafond : 69,80m².
Réparation de la fenêtre et remplacement des vitres cassées et peinture du châssis. [47]

14 juin 1993
Les travaux sont en cours d'exécution. [48]

3 septembre 1993 : DEVIS de CTIB

Réparations de salle de catéchisme suite
Remplacement de la porte d'entrée en pin, bois plein, y compris ferrures
Reprise des tableaux au plâtre fin
Réparation de la porte côté église, reprise du soubassement, scellement, rebouchage

Meuble de salle de catéchisme
Construction d'une façade de meuble de présentation d'objet.

[47] 5890W13
[48] Délibération du conseil municipal, Archives communales.

Enlèvement des portes existantes et pose de portes coulissantes en pin, peintes recevant deux vitres de 4mm sur parecloses (3u)

Arrière sacristie
Fabrication d'une fenêtre en remplacement de l'existante avec imposte et petit carreaux.
Reprise de la porte d'entrée et de la tablette et peinture

Sacristie
Réparation de la fenêtre cintrée avec 8 petits carreaux
Reprise de la porte d'entrée en bois blanc teinté
Restauration du meuble sur estrade, teinté et traité
Restauration du confessionnal, teinté et traité

Travaux supplémentaires
Doublage de la fenêtre de la salle de catéchisme
Fourniture et pose d'une vitre 4mm en doublage des vitres existantes dans la salle de catéchisme.
Construction d'un cadre bois pour support de la vitre (82x120cm) et pose sur parcloses.

Réparation de la charpente de l'église côté sacristie
Dépose des tuiles, démolition du lattis, enlèvement des chevrons pourris et remplacement.
Réparation sur trois chevrons et liteaux.
2,50x4,50ml.

Salle de catéchisme
Installation électrique permettant d'éclairer les armoires de la salle de catéchisme, comprenant, arrivée, distribution, petits spots, interrupteur et minuterie (6 spots plus accessoires).

Arrière sacristie
Nettoyage, préparation des boiseries, ponçage et deux couches de lasure légèrement teintée : 18m².[49]

22 novembre 1993
La paratonnerre a été révisé[50]

15 juin 1994 : Extrait de Procès verbal
Il est alloué à la collectivité des subventions pour travaux de grosses réparations et travaux d'entretien.

Dépense subventionnable	*Objet de la demande*	*Taux %*	*Subvention*
69 522.00	*Travaux de grosses réparations*	*70.00*	*48 665.00*
11 329.00	*Travaux d'entretien*	*50.00*	*5 664.00*
			54 329.00

Le budget primitif de 1993 comprenait une somme de 100 000F pour les premiers travaux de restauration à l'église du village.

[49] 5890W13
[50] Délibération du conseil municipal, Archives communales.

Les entreprises suivantes avaient été retenues :
- Entreprise BERGES 31600 LE LHERM
Confection de grilles anti-pigeons
15 panneaux fixes et 2 ouvrants traités anti-rouille
Coût : 4089,38F HT

- Entreprise C.T.I.B 31570 LANTA
Pose des grilles anti-pigeons
Pose de 19 grilles métalliques dans le clocher, scellées par pattes vissées dans les murs.
Reprise des maçonneries endommagées sur les ouvertures en briques rouges hourdées au mortier.
Coût : 7240,00F HT

- Entreprise C.T.I.B 31570 LANTA
Réfection de salles annexes
Coût : 74 127,15F HT

Le montant total des travaux s'élève donc à :
85 456,53F HT.

Demande de subvention pour les travaux faits à l'église en 1993.[51]

25 octobre 1994
Projet pour la restauration des vitraux de l'église. [52]

29 janvier 1996
Financement du carillon de l'église grâce à un don anonyme de 40000F. [52]

27 mars 1997
Entretien du clocher
Il s'agit du nettoyage interne et externe, du désherbage, de l'anti-mousse et de l'hydrofuge du clocher ainsi que la pose d'un système anti-pigeons (pics et courant basse tension). Quatre entreprises ont été consultées.
L'entreprise ALPI-CLEAN a proposé la gratuité de la pose du système anti-pigeons pour courant basse tension si elle pouvait prendre la commune de Saint Clar de Rivière comme référence. Elle a proposé un devis de 73566,00F. Le devis de l'entreprise ALPI-CLEAN a été retenu.
Le projet a été voté à l'unanimité.
3 juin 1997
Demande de subvention pour les travaux de l'église.
Les travaux intérieurs et du haut du clocher ont commencé. Afin de nous aider à financer ces travaux, il y a lieu de demander une subvention au Conseil Général. [52]

6 juillet 1998
Il est question de changer les bancs de l'église. [52]

[51] 5890W13
[52] Délibération du conseil municipal, Archives communales.

4 septembre 1998
Il est question du déplacement du transformateur électrique qui occasionnait des infiltrations dans l'église. [53]

12 juillet 1999
Travaux église : choix de l'entrepreneur et demande de subvention
Descriptif des travaux : restauration du porche d'entrée.
La société ART 22 est retenue à l'unanimité pour un montant de 30216FHT (hors supplément plafond).
Demande de subvention auprès du Conseil Général. [53]

13 décembre 1999
Travaux de l'église, demande de subvention
Le chantier est plus long que prévu car il s'agit de restauration. Le porche intérieur est à voir, le travail est de qualité.
Le montant des travaux est de 33 500FHT. [53]

19 novembre 2001
Chauffage église
Monsieur Gasquet expose que le chauffage est payé par les quêtes qui sont faites à l'église. Monsieur le Maire suggère de prendre en charge ce coût.
La prise en charge des frais de gaz est acceptée. [53]

5 juillet 2002
Mise aux normes du paratonnerre.
Protection du réseau électronique des cloches.
Le système anti-pigeons est tombé.
Il faut enlever les figuiers, la mousse et l'herbe.
Devis établi par ALPI-CLEAN pour 13371.28F. [53]

6 octobre 2003
L'achat de deux lustres chauffants pour l'église a été voté pour un montant de 9711,50€HT.
Demande de subvention auprès du Conseil Général et du Conseil Régional. [53]

14 septembre 2004
Une subvention de 3355.75€ est accordée afin d'aider la commune à fiancer l'installation du chauffage dans l'église. [53]

13 octobre 2004
Monsieur le Maire souhaite demander un devis gratuit pour faire changer le paratonnerre de l'église car celui-ci est endommagé et pourrait s'avérer dangereux. [53]

[53] Délibération du conseil municipal, Archives communales.

18 janvier 2006
Réfection de l'église
Monsieur le maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de rénover l'église, notamment pour la partie menuiserie (portes, escalier, paliers, etc...). Il indique avoir consulté l'entreprise ARREGHINI afin d'obtenir un devis ; le montant de ce devis est de 26565.97€TTC.
Monsieur le Maire pense qu'il est nécessaire de lancer un appel d'offres pour la consultation de plusieurs architectes, puis d'établir un cahier des charges pour la consultation de plusieurs entreprises. [54]

31 mars 2006
Le parafoudre n'est toujours pas aux normes. [54]

16 mai 2006
Commande du paratonnerre et demande de subvention. [54]

30 août 2006
Le Conseil Général subventionne entre 10 et 70% du montant des travaux de l'église. [54]

[54] Délibération du conseil municipal, Archives communales.

II/ REPÈRES CHRONOLOGIQUES

1745 : Construction de la nouvelle église.

1806 : Premières réparations à effectuer au clocher.

1813 : Cadastre napoléonien.

1835 : Premier projet d'agrandissement.

1840-1844 : Reconstruction de la flèche du clocher.

1845 : Projet pour construction de voûte et exhaussement des murs.

1854 : Projet de l'architecte Raynaud.

1886 : Agrandissement du cimetière.

1937 : Réparations du clocher.

1970 : Réparation des vitraux de l'église.

1978 : Réfection de l'éclairage de l'église.

1980 : Clocher foudroyé.

1991 : Restauration de la toiture.

1993 : Réalisation de travaux à la salle du catéchisme et la sacristie.

1994 : Projet de restauration des vitraux de l'église.

1996 : Mise en place du carillon.

2003 : Achat des de deux lustres chauffants.

2006 : Commande du paratonnerre.